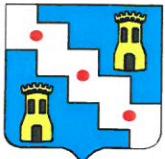


MAIRIE DE CHEVINAY



Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 3 – Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Sophie DOURS.

Date de convocation : 22 janvier 2026

OBJET : Acceptation du don d'un tableau 1,8 X 1,3 mètres par la Commune de Chevinay

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la famille GLATARD a exprimé le souhait de céder gracieusement à la Commune un portrait Monsieur Mathieu RAGOT PUPIER, ingénieur des ponts et chaussées, mort en 1881 et enterré dans le cimetière de CHEVINAY. Ce cadre a pour dimensions : 1,8 X 1,3 mètres.

Considérant que ce don est sans charges et conditions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le don de ce cadre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée : 10 votes pour et 1 abstention

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture